Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260127-CMNE2026_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL

Séance du 27 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Pouvoirs	2
Pour	15
Contre	0
Abstentions	3

Date de convocation	20 janvier 2026
Secrétaire de séance	Laurent DANIEL

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE, maire.

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Thierry CRESPEAU, Martine GRANDVALET, Virginie GOMBERO, Sébastien HELLEGOUARCH, Sabine QUEMENER, Yann URVOIS, Frédéric THOMAS, Natacha PINHAS, Christelle LE STRAT, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL, Martine LE HAY BOUGLOUAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Solène QUEIGNEC donne pouvoir à Frédéric THOMAS ; Peggy MAGNIER HENRY donne pouvoir à Virginie GOMBERO
Absent excusé : Cédric LECLERC

2026/001	***Demande de Fonds de concours auprès de Lorient Agglomération - Presbytère***

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déjà évoqué en conseil la demande de déblocage d'une partie des fonds de concours de Lorient Agglomération dans le cadre du contrat territorial pour l'opération de rénovation du presbytère. Il propose de solliciter l'Agglomération pour un fonds de concours de 200 000 € sur un montant de 397 000 € attribué à la commune sur la période 2024-2028.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5, autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.
Vu la délibération de Lorient agglomération, en date du 12 décembre 2023, mettant en place le dispositif de contrat territorial et approuvant son règlement d'attribution,
Vu les statuts de Lorient agglomération,
Considérant que la Commune d'Inguiniel, dans le cadre de la réhabilitation du presbytère en médiathèque-ludothèque, envisage de solliciter un fonds de concours à Lorient agglomération au titre du dispositif de Contrat territorial,
Considérant le plan de financement actualisé au 27.01.2026 joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (3 abstentions : Laurent DANIEL, Martine LE HAY BOUGLOUAN, Yann URVOIS) :

- DECIDE de solliciter un fonds de concours d'un montant de 200 000€, à Lorient agglomération, au titre du dispositif du « contrat territorial », pour la réhabilitation du presbytère en médiathèque-ludothèque,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande, notamment la convention portant attribution du Contrat territorial pour la réhabilitation du presbytère en médiathèque-ludothèque et les avenants de prorogation, le cas échéant.

Pour extrait certifié conforme,

Jean Louis LE MASLE
Maire

Le secrétaire de séance